

7- Accueillir des parents ayant des troubles psychiques

Parmi les parents présentant des troubles psychiques, certains bénéficient d'un suivi, d'autres ne disposent d'aucune prise en charge ou se trouvent en rupture de soins.

Leur venue en espace de rencontre peut dépendre d'une ordonnance du Juge des enfants, parce qu'il y a eu un placement ou d'une ordonnance du Juge aux affaires familiales. Ce sont des situations qui demandent à tous, enfants, parents et intervenants, de s'adapter.

Elles peuvent être le seul espace du maintien du lien enfant-parent et demandent du temps. Elles mobilisent en chacun des ressources d'inventivité, de créativité pour décaler les enjeux et prendre en compte chacun dans l'ici et maintenant.

Il y a des traversées à accompagner, des limites au-delà desquels il n'est pas possible d'aller, et des rencontres qui se mettent en place de façon chaleureuse et ont des effets structurants d'après-coup.

Nous proposons lors de cette formation de partager ces situations, les émotions très fortes qu'elles suscitent, pour réfléchir sur des modalités d'accueil spécifiques ou non, les mettre au travail et coconstruire des postures professionnelles étayées et renouvelées.

Objectifs de formation :

- Comprendre l'histoire de ces parents, leurs besoins, et ceux de leurs enfants,
- Situer la place de l'espace de rencontre et des visites en présence d'un tiers : enjeux, possibles et limites,
- Développer une posture professionnelle permettant d'accueillir la complexité de ces familles et de proposer un cadre permettant un espace de rencontre et de construction

Compétences professionnelles visées :

Professionnalisation des intervenants : meilleure connaissance du dispositif, adaptation et développement des postures professionnelles aux situations complexes rencontrées.

Programme :

1. **Approche des différentes structures psychiques et représentations de la maladie mentale et des parents porteurs d'un trouble psychiatrique.**
Exemples dans l'art et la littérature.
2. **La place de l'enfant :** comment peut-il se construire dans ce type de rencontre ? Quel est l'intérêt de venir voir ce parent ?
3. **La question du bannissement.**
4. **Le travail en espace de rencontre :** objectifs spécifiques pour ces situations, quel travail d'accompagnement et/ou d'étayage ? Comment travailler avec l'enfant à partir de cette étrangeté du parent ?

Durée :

2 jours soit 14 heures de formation

Public concerné :

- Intervenants en espace de rencontre ou dans un lieu désigné par un juge et accueillant des parents présentant des troubles psychiques.

Prérequis :

- Un diplôme niveau 4, 5 ou 6 dans le domaine social, accompagnement familial, psychologique, juridique et/ou une expérience professionnelle équivalente en espace de rencontre

Formateurs :

- Psychologues, médiateurs familiaux, travailleurs sociaux, responsables ou intervenants en espace de rencontre
- Experts connaissant bien le dispositif

**Méthodes et outils pédagogiques :**

- Méthodes : participative et expositive
- Echanges et apports théoriques à partir de supports pédagogiques (textes, vidéos)
- Pratiques professionnelles : études de cas, mises en situation, travaux de groupes à partir de questions apportées par les participants et les intervenants.

**Modalités d'évaluation :**

- Questionnaire avant et après la formation
- Bilan stagiaires et formateurs à la fin du stage et à 6 mois

**Dates, lieux et tarifs : voir en fin de catalogue**

Formation en inter (dates et lieux en fin de catalogue) et en intra sur demande

**Renseignements et inscriptions :**

FFER - Service Formation – 57 rue Bayard - BP41212 - 31012 TOULOUSE Cedex 6

Mail : formation@ffer.org

Organisme de formation numéro 11.75.52444.75